

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVZ-DENONCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 22 juillet 1845.

C'est le propre des partis qui briguent le pouvoir pour satisfaire des ambitions privées ou des intérêts exclusifs, de tromper, dès qu'ils sont arrivés au timon des affaires, les espérances qu'ils avaient fait naître. C'est depuis soixante ans l'histoire de la bourgeoisie en France. Pour réussir et tromper sur l'avenir qu'elle réserve à la multitude qui lui sert d'auxiliaire, elle a recours à des formules libérales rejetées ensuite comme abusives et dangereuses.

Ainsi, le 11 juillet 1789, trois jours avant la prise de la Bastille, avant que le peuple eût porté le dernier coup à la féodalité et au despotisme monarchique, l'Assemblée Nationale applaudissait avec transport le projet d'une déclaration des droits proposée par l'un de ses membres, et dans laquelle nous lisons que la nature a fait les hommes libres et égaux; que tout homme naît avec des droits inaliénables et imprescriptibles; qu'au nombre de ces droits il faut placer en première ligne la liberté de toutes les opinions, la communication de ses pensées par tous les moyens possibles, la recherche du bien être et la résistance à l'oppression; que l'exercice des droits naturels n'a de bornes que celles qui en assurent la jouissance aux autres membres de la société; qu'enfin nul homme ne peut être soumis qu'à des lois consenties par lui ou ses représentants et également appliquées.

Mais après le 14 juillet, lorsque le tiers état eut cessé de redouter la cour et la noblesse, lorsque l'ordre nouveau eut triomphé, l'Assemblée découvrit qu'il y avait deux peuples dans le tiers-état. Dès lors cette distinction du peuple en deux classes fut constamment maintenue, sauf quelques grandes occasions dans lesquelles il fallut encore recourir à la force des commotions populaires pour faire rentrer dans le néant les prétentions ressuscitées de la noblesse et du clergé.

Parcourez le *Moniteur*, le *Bulletin des Lois*: vous n'y trouvez, en fait de législation politique, que des dispositions destinées, les unes à enterrer définitivement l'ancien régime, les autres à consacrer l'usurpation du mouvement révolutionnaire dans le but de conserver, défendre et constituer les intérêts bourgeois. Au mépris de la déclaration des droits, la liberté de la presse fut comprimée, les poursuites d'office contre les journalistes commencèrent, la répression de la police fut brutale et agressive, enfin l'Assemblée porta un décret contre les crieurs et colporteurs d'écrits. Les écrivains de 89 signalèrent alors ce qu'ils appelèrent le despotisme bourgeois; ils lui reprochèrent de commencer à trôner dans les hôtels-de-ville, dans les directoires de département, dans les districts, de chercher à s'attribuer le privilège d'être armé, en formant à lui seul toute la garde nationale, et d'écarter les représentations des salariés. Un historien moderne va même jusqu'à faire ce rapprochement historique: On avait ajouté à la garde nationale des bataillons soldés dans lesquels on avait fait entrer les vainqueurs de la Bastille bien pensants. Comment contester la légitimité des mesures appuyées par de tels hommes? La misère et la corruption

en firent bientôt de vrais sergents de ville. Nous les trouverons en décembre 1790 signalés comme mouchards, spadassins et assommeurs à la solde des intérêts bourgeois.

Ainsi, dès 1789, la bourgeoisie chercha à confisquer la révolution à son profit, et la loi électorale qui divisa le pays en citoyens actifs et citoyens passifs fut l'acte constitutionnel qui lui livra le domaine politique. Elle était maîtresse de la révolution. Comparez à présent ces moyens de gouvernement, ces lois cauteleuses et méfiantes, et dites-nous si le but a changé, si les ressorts de la machine ne sont pas les mêmes. Il n'y a rien de nouveau que les perfectionnements ajoutés pour rendre la domination nouvelle plus viable et plus solide que l'ancienne.

La loi martiale a été impuissante à sauver, en 1791, la classe moyenne d'une chute complète. Nous avons trouvé mieux: par la loi du 10 avril 1834, le droit d'association a été anéanti; par celles du 9 septembre 1835, le libre examen a été supprimé et la presse soumise à des pénalités écrasantes. Si les leçons du passé n'ont pas appris à la démocratie à sauvegarder la liberté par de prudentes précautions, elles ont largement profité à la bourgeoisie.

Nous pourrions poursuivre encore ce parallèle; en regard des réclamations vainement élevées par la presse patriote, en 89, contre les droits d'entrée des villes qui frappaient sur des objets de première nécessité, nous placerions les réformes inutilement demandées par la presse actuelle sur l'impôt du sel, sur les souffrances de l'agriculture, sur la fermeture des débouchés commerciaux; en regard de l'insouciance de l'Assemblée Constituante, qui, lorsque, suivant les expressions du temps, il y avait eu sédition rendue nécessaire par l'aveugle obstination à refuser toute réforme, incendie des barrières, dispersion des gens de gabelle, meurtre d'hommes enfin, n'intervenait que pour gourmander la municipalité du lieu de n'avoir pas proclamé la loi martiale et pour ordonner main-forte à ces perceptions, nous opposerions l'incurie des chambres modernes, qui répondent par l'organe impitoyable de leur président à toutes les plaintes, à toutes les pétitions ouvrières, que les chambres ne sont pas instituées pour donner du travail à ceux qui n'en ont pas. Enfin, nous suivrions, à travers chacune de nos commotions politiques, la trace de ce système égoïste qui consiste à protéger constamment les intérêts individuels les plus forts, à voir dans chaque réclamation des salariés un délit de coalition, à répondre par des coups de fusil et des emprisonnements, sans avoir vérifié au préalable la justice des prétentions de chacun; nous suivrions partout les développements de cette pensée étroite qui, pour faire un contraste plus éclatant aux rigueurs terribles déployées vis-à-vis des travailleurs, favorise l'association des grands capitalistes, et livre aux agioteurs le plus net des revenus de l'Etat dans un avenir prochain.

Mais ce sont là des faits qui ne se discutent plus, car des organes avoués de l'administration les confessent naïvement et en soutiennent la nécessité. Nous sommes donc encore dans la vérité histori-

que et pratique quand nous affirmons que la classe moyenne n'est pas plus scrupuleuse sur les moyens à employer pour se maintenir au pouvoir que sur les intrigues à ourdir pour y arriver.

Après avoir posé les formules les plus hardies en matière de liberté, elle commence par méconnaître le droit d'association et de libre examen. C'est d'abord sur les questions d'organisation politique que le silence est commandé par la loi; bientôt elle ne souffrira même plus l'examen des questions religieuses; une loi pénale viendra restreindre l'exercice de chacune des grandes facultés de l'esprit humain. L'ensemble de ces lois sera le bouclier d'un système gouvernemental, et si elles ont été conçues par le mépris de toute idée libérale, elles seront appliquées avec une méfiance sans bornes, interprétées avec une partialité hautement reconnue. Il en sera toujours ainsi, et les écrivains consciencieux l'ont proclamé avant nous, toutes les fois qu'une classe se constituera nation dans la nation, intérêt particulier vis-à-vis l'intérêt général, égoïsme en un mot, et par suite en opposition avec tous ceux qui se dévouent au bonheur des générations à venir. A plus forte raison cela est-il vrai, dit le même écrivain, si cette classe regarde en arrière, s'arrête, lorsqu'après avoir renversé toutes les supériorités qui pouvaient la contraindre au sacrifice et gêner le développement de sa personnalité particulière, elle se trouve libre enfin et maîtresse de gouverner pour elle seule. Si cette classe vient à dominer, elle n'agira plus que dans le seul but de ce qui constitue l'intérêt particulier, l'intérêt qui naît et qui meurt, c'est-à-dire dans celui de la localité, de la corporation, de la profession.

Ces sentiments n'ont rien d'exagéré dans leur expression, car les faits sont là malheureusement pour les justifier. Nous disons que l'esprit bourgeois est essentiellement local et professionnel. Voyez la doctrine politique de ses représentants dans nos premières assemblées; à leurs yeux, les localités sont souveraines et indépendantes les unes des autres; un état n'est autre chose qu'une fédération volontaire de ces localités souveraines; enfin le but social n'est autre chose que cette fédération de buts particuliers. Nous avons vu dans l'histoire le résultat de cette doctrine. Du jour où ceux qui la soutenaient cessèrent de dominer la Convention nationale, ils insurgèrent Lyon, le Calvados, mille petites localités, et livrèrent Toulon aux Anglais. Or, ces principes ont complètement triomphé dans la chambre de 1831; dans la rédaction de la loi électorale du 19 avril, chaque arrondissement est devenu un petit état indépendant et souverain. Devons-nous après cela nous étonner des conséquences d'une semblable organisation? Les représentants des opinions peuvent changer, mais leurs manifestations, leurs buts sont les mêmes. Ces idées qui succubèrent à la Convention, nous les retrouvons formulées dans le code électoral, après une révolution fomentée par la classe moyenne; c'est la réalisation d'une pensée qui date de soixante ans. Ne soyons donc plus surpris de la ténacité avec laquelle cette loi sera défendue; c'est pour la bourgeoisie une question d'existence politique, c'est son droit divin

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 JUILLET.

LE FILS DU FISCAL.

(Suite et fin.)

Au sortir de la route souterraine, la voiture de don Andrés passa devant une petite chapelle de San-Andrian, et il se rappela avec une secrète terreur que les trabucayres avaient, dit-on, arrêté plusieurs voyageurs aux environs de cette chapelle, voisine de la plupart des cavernes qui leur servaient de refuge et qui de tout temps avaient été les repaires des voleurs de la contrée.

La voiture n'avait pas dépassé de cinquante pas la chapelle, que dix hommes cachés au coude du chemin, dans les anfractuosités des rochers, se lèvent, le trabuco au poing, et se jettent au-devant des chevaux. La voiture s'arrête; les portes sont ouvertes.

— Descendez! et visage contre terre! crie le chef de bande, hardi jeune homme au regard d'aigle.

Don Andrés montre son visage blême, et dit d'une voix qu'il essaie de rendre menaçante:

— Arrière, ladrones! je suis le fiscal don Andrés de Solis.

A ce nom, dix cris sauvages retentissent, dix trabucos se tournent vers la poitrine du misérable.

— Don Andrés le demandeur de têtes! don Andrés l'avare! don Andrés l'usurier! hurlent tous les trabucayres dont les regards le foudroient.

— Mieux que cela: don Andrés le traître! dit d'un ton calme, mais écrasant de mépris, le jeune chef, qui détourne doucement de la main les mousquets et s'avance pour regarder curieusement la tête du fiscal.

Mais aussitôt ils reculent tous deux épouvantés. Chacun d'eux retrouve les traits de son visage sur le visage de l'autre. C'est une incroyable ressemblance. Don Andrés seulement semble porter le masque ridé et décoloré de la physionomie audacieuse et fière du jeune homme. Du reste, mêmes sourcils épais, même front large et bombé, mêmes lèvres saillantes, même nez aquilin.

— Ton nom? demande don Andrés d'un son de voix guttural.

— Cristoval le trabucayre; je n'en ai pas d'autre, répond le hardi compagnon.

— Mon fils! dit Andrés en lui tendant le bras, des larmes dans les yeux, oubliant sa peur, ne voyant plus autour de lui ni les trabucos braqués, ni les abîmes béants, ne voyant que son image vivante, jeune, fière, vaillante.

Cristoval sourit, regarde ses compagnons, prend le bras de don Andrés, le pousse sur le sol, et lui crie:

— Face contre terre, vieux traître!

Mais le fiscal ne bouge pas; deux larmes tombent de ses yeux sur ses

joues jaunâtres, et il lui répète:

— Tu es mon fils, mon fils perdu, mon fils volé tout enfant.

Le sauvage Cristoval le regarde fixement dans les deux yeux, puis il semble réfléchir un instant en tordant gravement sa longue moustache dans ses doigts. Enfin, il fait signe aux autres trabucayres de s'éloigner un peu, et il dit au fiscal:

— Prenez garde, don Andrés, ne croyez pas nous échapper par quelque ruse infâme. Peut-être dites-vous la vérité, car je suis en effet un enfant ramassé sur le pavé. J'ai le malheur de vous ressembler étrangement; mais du moins je vaud mieux que vous, et ma mort ne déshonorerait pas ma famille, si j'en ai une, tandis que votre vie a déshonoré la vôtre. Vous regrettez sans doute de retrouver un fils dans les rangs de ces misérables trabucayres que vous traquez comme des bêtes féroces. Moi, je méprise et je hais le fiscal don Andrés comme le Judas qui a vendu son Dieu. Votre robe et votre or sont tachés du sang des vôtres; rappelez-vous Diego Figueroa. Si j'étais sûr d'être votre fils, je me briserais le front contre un de ces rochers pour expier ce malheur et ne pas supporter cette honte. Mon vrai père, c'est le contrebandier Xicaragua, qui m'a appris à me servir du trabuco et à jouer de la navaja (1). Cependant je veux me conduire envers vous comme si j'étais véritablement votre fils.

Don Andrés laisse échapper un mouvement de joie et presse la main du trabucayre. Cristoval le repousse avec calme.

— Mon père, continue-t-il, une mort honorable et volontaire a suffi quelquefois pour effacer tout un passé criminel et vil. Voici un pistolet, tuez-vous. Si nous sommes du même sang, vous comprendrez que ma position vous honore, et vous n'hésitez pas. Acceptez, et je vous avoue pour mon père à la face de tous mes compagnons.

Les genoux de don Andrés plient sous lui, son front devient crayeux et ses lèvres tremblent.

Le farouche trabucayre hausse les épaules.

— Ame de fiscal, ame de lâche! dit-il. Je ne suis pas de votre indigne race. C'est bien; vivez, vivez dans le mépris de tous, mais silence sur tout ce qui vient de se passer; ne m'outragez plus en m'appelant votre fils, ou je me venge aussitôt de cette insulte.

— Oh! pourquoi Rosario n'est-elle pas ici? s'écrie le fiscal; vous n'oseriez pas la renier, elle!

— Rosario! la sainte femme, la sœur de Diego, dit le trabucayre, l'ange liée à ce démon serait ma mère? Dites-lui, don Andrés, qu'elle me reverra.

— Malheureux! vous oseriez réparer dans une ville sans avoir obtenu votre grâce! mais ce serait la faire mourir mille fois, votre mère! Quittez plutôt ces fugitifs désespérés, et venez avec moi.

— Pour qu'on dise: Tel père, tel fils, n'est-ce pas? interrompit Cristoval avec dédain. Les traîtres, don Andrés, ne chassent pas toujours de

race. Dites à dona Rosario qu'elle me reverra bientôt, voilà tout.

Puis il commande d'un geste aux trabucayres qui ont dévalisé la voiture d'y jeter le fiscal et de le laisser continuer sa route.

Mais vous avez sans doute hâte, Madame, de connaître le dénouement de cette terrible histoire. Moi-même je suis pressé d'en finir avec un souvenir douloureux.

L'été qui suivit la scène de la sierra de San-Andrian, de grandes courses de taureaux furent annoncées à Valladolid. Vous savez la passion féroce des Espagnols pour ce genre de divertissement; on accourt de vingt lieues à la ronde. Dois-je avouer ma faiblesse? Je fus tenté d'assister une fois à ce curieux spectacle. Je voulais voir si je serais ému ou révolté. Chose étrange que l'horrible attrait offert par toutes ces luttes où la vie est réellement en danger, où l'adresse et la force de l'homme sont aux prises avec les instincts violents ou perfides des bêtes redoutables!

Quand j'entraî dans le cirque, j'eus comme un éblouissement. Le double amphithéâtre et les loges de la place des Taureaux semblaient crouler sous l'innombrable foule entassée. L'air brûlait; on respirait du feu. Je ne m'étais décidé qu'un peu tard; de sorte que je n'avais pu trouver place que sur les gradas del sol, bancs exposés à l'ardeur du soleil dans le tendido, amphithéâtre découvert où le peuple s'amoncele.

Je n'abuserai pas, Madame, de ma bonne fortune de voyageur pour allonger mon récit par des descriptions pittoresques qui ont été faites mille fois. Le signal venait d'être donné par l'alcade ou le corrégidor, je ne sais trop au juste. Les toreros s'étaient éparpillés dans l'arène comme une nuée d'oiseaux brillants.

Un voisin complaisant m'apprit que ceux qui étaient armés d'une épée portaient le nom de *matadores* ou *espadas*; ceux qui faisaient voltiger leur manteau dans leurs mains et n'avaient pas d'autre arme à exposer à la furie des taureaux, c'étaient les *capeadores*. Les *banderillos* devaient piquer dans le cou de la bête des flèches que les Espagnols nomment *banderillas*. Quant aux *picadores*, c'étaient les combattants à cheval et armés de la lance.

Tous les braves à pied portaient la *montera*, sorte de bonnet noir orné de rubans noirs; mais leurs manteaux de soie étalaient au soleil des couleurs écarlates; leurs costumes de *majos* étincelaient de pierreries, de paillettes d'or et d'argent, au soleil ardent.

Les *picadores* se rangèrent le long de la barrière, non loin de la porte du *toril* (écurie où mugissent les taureaux affamés). Deux alguazils allèrent ouvrir en tremblant cette porte fatale.

Un magnifique taureau de Ciudad-Real, à robe fauve, se précipita dans l'arène aux applaudissements du peuple. Les alguazils s'enfuirent. Un homme, caché derrière la porte, la referma avec une promptitude merveilleuse et grimpa comme un écureuil sur le toit de l'écurie, grâce à une échelle qu'il retira aussitôt derrière lui.

Les dards aigus et garnis de papier découpé auquel on mettait le feu

(1) Couteau-poignard.

à elle. Ses privilèges doivent lui être d'autant plus chers, que depuis quatorze ans elle a pris l'habitude d'en recueillir les fruits. Ces privilèges ont mis dans ses mains toutes les positions élevées du pays, lucratives ou autres. Par eux, elle fait triompher dans chaque ville ses entreprises, ses industries; par la coalition habilement ménagée de quelques localités, elle dirige nos tarifs d'importation et d'exportation. Cette loi électorale est donc pour elle la source d'un accroissement continu de richesses, d'influences et d'honneurs. Cessons donc d'entretenir dans le pays cette dangereuse illusion, que par la persuasion, par le raisonnement, la bourgeoisie renoncera d'elle-même à ses avantages, qu'elle sacrifiera sa puissance au bien général; cela est contraire à tous ses précédents, à tous ses instincts. Nous avons vu ce qu'elle savait faire pour conquérir l'autorité; nous l'avons vue déjà faire mouvoir des ressorts bien étranges pour s'y maintenir; nous ne savons peut-être pas encore toutes les ressources dont elle dispose, tous les alliés qu'elle aura plus tard.

Ce parti craint peu les attaques qui le déconsidèrent, il se prémunirait solidement contre celles qui le minent et l'ébranlent; vainement vous lui direz que la diplomatie d'un pays n'est forte et considérée qu'à la condition qu'elle représentera complètement les intérêts généraux; que toutes les subtilités des plénipotentiaires ne signifient absolument rien si les puissances avec lesquelles on traite ne sont bien convaincues qu'un assentiment énergique et national est prêt à appuyer les notes qui leur sont transmises, les *ultimatums* qui leur sont signifiés; que l'habileté ni l'argutie ne remplacent jamais ces conditions indispensables: ils s'inquiéteront peu de vous et de vos discours; le principal pour eux est d'asseoir leur autorité, de la faire servir à l'élévation de leurs familles, à l'accroissement de leur fortune. Pour cela, ils se sont autrefois alliés avec les agents des Bourbons exilés, avec les émigrés rentrés; pourquoi voulez-vous qu'ils reculent devant une alliance onéreuse avec les Anglais, qu'ils n'achètent pas la paix et le concours du clergé par le sacrifice de quelques unes de nos libertés?

ESSAI SUR LA QUESTION DES RÉFORMES SOCIALES.

Suite (1).

POLITIQUE DE LA FRANCE.

Il s'agit de la gloire et de la prospérité de notre patrie. On ne saurait, dans un sujet si digne de notre intérêt, apporter assez de prudence et de maturité. En disant notre avis sur les graves questions que soulève la politique intérieure de la France, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine hésitation, et cependant nous avons la conviction d'être en parfaite harmonie avec les sentiments de nos concitoyens. C'est que la diplomatie est aujourd'hui une science compliquée de combinaisons dangereuses, de finesse plus ou moins honnêtes, de traditions fausses, de secrets honteux inspirés par des intérêts parasites et le plus souvent étrangers au bien-être des populations; de sorte qu'en s'abandonnant aux simples inspirations de la conscience et du bon sens, il est facile de commettre, aux yeux des grands dispensateurs de nos destinées, des fautes de tactique. Mais la raison et l'équité n'admettent pas ces considérations cauteluses, ces ténébreux contrats, dont on n'ose avouer au grand jour les motifs réels, et à l'aide desquels quelques hommes disposent, au gré de leurs passions, du sort de leurs frères, et en font comme les jouets de leur fatal orgueil. Les peuples doivent savoir et sanctionner ce que leurs gouvernants stipulent en leur nom. C'est à la face de Dieu et des hommes que les traités veulent être conclus pour être revêtus de ce sceau solennel de moralité qui seul en fait la valeur et en garantit la durée. Il est temps de quitter les tortueuses voies et de marcher droit et ferme vers un but qu'on puisse avouer. C'est à la France, où Dieu fit éclore tant de nobles idées et de généreux élans, qu'il appartient de donner au monde l'exemple de cette utile franchise, et qu'est dévolue la mission d'initier tous les peuples à un nouveau mode de relations et de proclamer la première le véritable droit des gens.

(1) Voir les numéros des 29 juin, 3, 7, 12 et 19 juillet.

Néanmoins, qu'on ne se hâte pas de nous accuser d'exagération chevaleresque; nous croyons pouvoir démontrer que ce rôle digne et loyal est aussi en harmonie avec le caractère de la nation que conforme à ses intérêts bien entendus, et qu'il y a dans son accomplissement l'occasion pour notre pays d'acquiescer en Europe une prépondérance sans rivale et d'ouvrir à notre commerce de riches et nombreux débouchés, avantages dont les autres états seraient d'autant moins offensés qu'ils seraient le prix des services rendus à la prospérité commune.

On vante la paix dont nous jouissons depuis trente ans. Chacun, disent les partisans du *statu quo*, en bénit les bienfaits; rois et sujets désirent la conserver. Elle favorise l'étude et les développements industriels, fait fleurir les arts et le commerce, permet la diffusion des idées, adoucit les mœurs, et répand à pleines mains sur tous les peuples les trésors qu'elle enfante. Mais, sans nous laisser séduire par ce tableau de pure fantaisie, plus brillant, hélas! que fidèle, voyons au fond des choses si la réalité répond à ces belles paroles, et si cette paix dont on semble se féliciter avec tant de bonne foi n'est pas seulement un vain mot, un faux semblant qui cache des rivalités sourdes, des guerres dissimulées. Est-ce, en effet, une paix réelle et bien solide que celle où chaque pays s'efforce de dominer ses voisins par la ruse, de les exploiter à son profit; où, au lieu de dévaster ses campagnes et ses manufactures par les armes, on s'étudie à arrêter les perfectionnements agricoles, à paralyser l'activité industrielle par les prohibitions qui s'opposent à l'écoulement des produits, par les alliances commerciales exclusives qui privent des bienfaits de l'échange la nation qui en est exclue; où les exigences envahissantes de quelques cabinets s'appuient plus sur la menace que sur le droit; où enfin les gouvernements sont si peu sûrs de leur bienveillance réciproque qu'ils se croient obligés d'entretenir leurs armées sur le pied de guerre et de sacrifier à cette dépense improductive des sommes qui auraient pu être employées avec plus de bonheur et d'utilité?

Les aristocraties, qui se sont arrogé le monopole des affaires publiques, ne se prêtent appui, on le voit bien, que dans le but d'écarter l'esprit de liberté et de progrès; elles redoutent l'essor de l'opinion, si les baïonnettes inintelligentes, occupées à d'autres fins, cessaient de la comprimer. Là est tout le secret de cette cordiale entente que l'imminence du danger a fait naître et qui ne peut durer qu'autant que lui. Pour que la paix soit durable et salubre, il faut qu'il y ait entre les peuples réciprocité, solidarité; qu'ils restent libres d'eux-mêmes et ne soient pas victimes d'un système de compression sous lequel leurs facultés morales et physiques s'étiolent et dépérissent. Ce régime odieux de captations, établi au profit d'un petit nombre de puissances, équivalait, en résultat à une occupation, à une domination réelle. Ce qu'il a de plus fatal, c'est qu'il démoralise les nations en les habituant à faire bon marché de leur dignité et à subir même avec indifférence des volterres étrangères, au lieu de disposer, comme le prétendent les sophistes d'une politique lâche et corruptrice, les populations à l'avènement de l'unité humanitaire; il les prépare, en amortissant chez elles l'amour de la patrie, en amollissant leur conscience, en flétrissant leurs cœurs, à recevoir un jour sans murmurer le joug d'un conquérant. Quoi qu'il en soit de cette tendance, ce qui doit nous frapper le plus dans la politique suivie par les autres nations de l'Europe, c'est l'influence obstinée qui les détache successivement de nous. La France, qui, en 1830, avait excité partout d'énergiques sympathies, isolée aujourd'hui et sans allié dévoué, semble à son tour menacée d'un blocus; on repousse de tous côtés son amitié, ses idées, ses produits. Peut-elle accepter cette situation, qui vise à détruire le respect dû à ses armes, à étouffer les sentiments qui font sa gloire et sa force, à fermer les marchés qui alimentent son industrie? Se soumettre au protectorat de l'Angleterre, n'est-ce pas la dernière des lâchetés, la plus insigne folie? Placée dans cette alternative d'acheter par de constants sacrifices une stérile alliance ou de s'appuyer sur le dévouement des peuples dont son appui loyal assurerait la liberté, peut-elle un instant hésiter? Au lieu de compromettre sa dignité et sa considération dans une misérable guerre d'intrigues, ne ferait-elle pas mieux de se prononcer avec fermeté pour un nouveau droit international et de se préparer ainsi dans l'avenir l'alliance de toutes les petites nationalités qui sentiraient le besoin de s'affranchir de la tutelle humiliante qu'elles subissent aujourd'hui, ou de celles qui, lassées de jouer un rôle secondaire dans les relations diplomatiques, s'empresseraient d'accepter dans le congrès de la confédération l'égalité qui leur serait franchement offerte?

Sous l'empire des doctrines de la première révolution, la France,

réagissant contre les entraves dont on avait menacé sa liberté intérieure, a déjà tenté une fois d'affranchir les peuples d'Europe; mais, maîtrisée bientôt elle-même par le génie de Napoléon, elle fit peser son sceptre sur ceux qui semblaient être ses alliés, non ses sujets, et, pour prix de vingt ans de combats héroïques, elle s'aliéna la confiance du plus grand nombre et succomba sous l'ardente jalousie de ses rivales, l'Angleterre et la Russie.

La position n'est pas changée, la manière de procéder doit seule être réformée. Les théories françaises se sont rapidement répandues et règnent partout en souveraines sur l'opinion, malgré les persécutions et les censures. Nous avons donc une prépondérance morale qui s'accroît infailliblement si nous nous prononçons hautement pour l'association libre et sincère de tous les peuples; il importerait seulement de prouver, par une conduite irréprochable, par une intégrité inaltérable, que nous agissons sans arrière-pensée de conquête et d'exploitation.

Cette politique probe et désintéressée opposée à l'esprit dominateur et anti-libéral des Russes, à la rapacité anglaise, ne tarderait pas à nous concilier l'affection et l'appui des petits états; leur intérêt les attacherait à nous. Il y aurait avantage pour tous dans ce rapprochement; chacun jouissant pour soi-même de la considération attachée à la confédération se sentirait grandir dans sa dignité et sa liberté. Unis par des traités de commerce basés sur le droit naturel, non-seulement les alliés établiraient entre eux des échanges loyaux et également fructueux, mais ils verraient s'ouvrir devant eux tous les marchés du monde. Comme ils ne réclameraient pour eux aucun privilège, ils ne souffriraient aucun monopole. La mer, affranchie par leurs vaisseaux, ne serait plus l'humble vassale de l'Angleterre; elle serait ouverte à tous. Ainsi, chaque nation adhérente verrait son activité industrielle stimulée par les besoins d'un plus grand nombre de consommateurs et son territoire agrandi par le fait de tout celui de la confédération. Le commerce, en s'établissant sur une plus vaste échelle, dégagé de prohibitions et de protections injustes, offrirait bientôt à tous les citoyens une plus grande variété de produits et à des prix plus modérés. Cette abondance de richesses est la première condition de bien-être pour les populations; une fois qu'on l'a obtenue, il n'y a qu'un pas à faire pour arriver à une répartition convenable.

On aurait tort de penser que cette politique troublerait immédiatement l'Europe. Le droit international fondé sur les traités antérieurs n'en serait pas directement attaqué; mais toutes les fois qu'une question surgirait, telle que les affaires d'Orient, le droit de visite, les traités de commerce, l'établissement de comptoirs européens en Chine, la possession de terres nouvellement découvertes, la liberté d'un peuple, la France, intervenant au nom du droit commun, et réclamant, non pour elle, mais pour tous les avantages, les prérogatives dont un seul prétendrait s'emparer, ne serait-elle pas assurée de la sympathie et de l'appui du plus grand nombre? Quelle puissance la grandeur de ce rôle de médiatrice, exercé avec dignité et modération, n'ajouterait-elle pas encore au prestige de sa gloire militaire! Et si jamais l'ambition égoïste de l'une de nos rivales provoquait une juste répression, combien de peuples amis viendraient grossir nos rangs, combien d'acclamations et de vœux salueraient partout notre drapeau! Le temps n'est plus où l'éclat des exploits d'un guerrier faisait oublier l'injustice de ses prétentions; d'habiles, de solennels évergences, n'ont rien à l'illégitimité d'une cause. Celui qui combat pour l'humanité mérite seul, qu'il succombe ou qu'il triomphe, les palmes de la gloire. La force ne trouve sa glorification que dans l'appui qu'elle prête à la justice.

Mais pour être à la hauteur d'une pareille mission et inspirer au monde la confiance et le respect que commande l'élévation de ses sentiments, la France n'a-t-elle pas besoin de se réhabiliter et de faire oublier les humiliations de 1815 et les faiblesses de 1830? Qui pourrait avoir foi en elle et fonder des espérances sur sa médiation, après l'abandon des patriotes espagnols et italiens, la répudiation de la Belgique, l'immolation de la Pologne? Est-elle bien toujours la grande nation, celle qui subit encore les mutilations imposées à sa nationalité par les rois de la sainte-alliance; celle qui est restée sans voix et sans émotion à l'appel de ses sœurs opprimées; celle qui recule pas à pas devant les insultes de l'Angleterre, et qui n'ose à l'extérieur protéger ses citoyens ni contre les vexations de la police autrichienne ni contre les barbaries d'un Rosas, d'un misérable chef d'aventuriers à demi sauvages?

Il nous est facile de répondre à cette pénible interrogation, nous qui savons ce qu'elle renferme de brillants courages et d'énergiques dévouements; mais au dehors ne peut-on pas prendre les fautes

commencèrent à pleuvoir sur le taureau à son premier bond. La morsure de ces javalots de flamme l'étourdit. Il resta un moment immobile, le regard vague, la tête basse, battant ses larges flancs de sa queue. De tous les balcons et de tous les échafauds, une grêle insolente de huées et de sarcasmes tomba sur sa lâcheté. Il n'y avait pas un enfant qui ne le menaçât du poing. Soudain un frémissement horrible secoua tous ses membres. Cette fois les jeunes *manolas* elles-mêmes levèrent sur lui leurs doigts rosés en signe de mépris et crièrent :

— *Toro malo* (mauvais taureau) !

Les *picadores* s'avancèrent vers lui, il recula. Il recula devant l'épée des *matadores*, devant la *muleta*, petit drapeau rouge attaché à une baguette, qu'agitaient les *chulos*, devant les manteaux écarlates des *capeadores*, comme devant les lances et les banderilles.

Alors ce fut une explosion de fureur parmi les spectateurs, qui se levèrent tous, aux *gradas cubiertas* comme au *tendido*, et crièrent d'une voix unanime :

— Les chiens ! les chiens !

Les *toreros* se retirèrent à une extrémité de l'arène.

Tous les yeux se tournèrent vers la loge du corrigidor, qui seul pouvait accorder cette faveur au public exaspéré. Ce magistrat sourit avec bienveillance, et accorda les chiens d'un signe de tête. Je remarquai dans sa loge une femme vêtue de deuil, pâle et triste, mais dont le visage conservait encore les traces d'une grande beauté. Elle semblait assister à la *corrida* comme une morte ou une statue. Son regard n'était pas vague, mais fixe; il contemplait quelque chose d'invisible pour tout autre qu'elle.

— Connaissez-vous le nom de cette dame? demandai-je à mon obligé voisin.

— C'est dona Rosario de Solís, me répondit-il, la femme du fiscal don Andrés, une sainte qui fait son purgatoire sur terre, car Dieu lui a laissé son mari et a permis qu'on lui volât son fils tout enfant. Depuis ce temps, elle ne voit que lui dans sa pensée, et elle attend. Elle serait aussi bien dans son oratoire que dans la loge du corrigidor. C'est une bonne place perdue, ajouta-t-il avec un soupir de regret et d'envie.

Un *chulo* entra dans l'arène, menant en laisse deux énormes dogues. C'était un beau garçon, bien découplé, aux sourcils épais, au front large, aux lèvres souriantes, au nez aquilin. Seul, peut-être, je fis attention à lui. La foule regardait les dogues, les vrais adversaires du taureau.

Dès qu'ils furent à vingt pas de l'ennemi, la main du *chulo* lâcha les *mouchoirs* passés autour de leurs cous, et ils se précipitèrent avec fureur sur la bête poltronne, cherchant à lui mordre les oreilles et à s'y attacher.

Mais le taureau avait redressé sa tête morne, et le rayonnement de ses prunelles glissait patiemment vers le *chulo*, qui ne portait à sa ceinture que le *cachete*, sorte de poignard qui sert à frapper le terrible animal au front.

Les chiens se suspendirent à ses oreilles. Il les secoua par des coups de tête terribles, les fit tourner comme une fronde, se fouetta furieusement les flancs de leurs corps allongés. Il ne lâchait pas prise; mais lui, insensible à la douleur, frappa la terre d'un pied robuste, et s'enleva en l'air par un effort si épouvantable, qu'il alla retomber lourdement à deux pas du *chulo*. Il attacha ses yeux livides sur la veste incarnat du malheureux, et puis pencha sa tête en avant pour l'enlever sur ses cornes. Un cri s'éleva alors et s'éteignit dans le silence effrayant de la foule. Mais ce n'était pas le *chulo* qui l'avait jeté, car, au même instant, il s'élançait par un bond hardi et impétueux sur le dos de son ennemi, et le saisissait ténacement par les cornes.

Alors j'entendis crier avec fureur :

— *Viva el chulo* !

Les femmes secouèrent sur l'arène les parfums de leurs mouchoirs et de leurs écharpes. Je regardai la loge du corrigidor. Je vis dona Rosario cramponnée au rebord de la loge, à demi penchée en dehors, comme folle d'enthousiasme, et je la montrai à mon voisin en lui disant :

— Voyez si la femme du fiscal ne prend pas intérêt à la course.

Il jeta aussitôt un coup d'œil curieux de ce côté; mais déjà dona Rosario s'était rejetée au fond de la loge, sur un signe de son mari qui lui avait sans doute fait observer qu'elle allait attirer sur eux l'attention du public.

Le *chulo*, lui aussi, malgré sa terrible position, tournait avidement les yeux vers la loge du corrigidor, et son regard avait dû se croiser avec celui de dona Rosario.

En ce moment, la lutte du brave et du taureau devenait affreuse. Ce dernier labourait la terre en mugissant et faisant tourbillonner autour de lui la poussière; ses yeux s'ensanglantaient, et, quand il bondissait frénétiquement avec son étrange fardeau, on eût dit d'un monstrueux centaure. Deux fois les dogues lâchèrent prise et se mirent à aboyer faiblement, ce qui est chez eux un signe de détresse.

Mais, sur un cri du *chulo*, ils s'attachèrent de nouveau à ses oreilles, qu'ils fussent sanglants, meurtris, à demi morts.

Enfin, au moment où l'on croyait que le *chulo* allait se laisser tomber d'épuisement sur le sable, il s'enleva sur le dos du taureau comme un danseur sur une corde tendue, et glissa à terre avec la rapidité d'un éclair.

Le taureau se jeta de tout son élan sur la trace du *chulo*, traînant les dogues après lui. Ils firent une fois le tour de la lice, puis le *chulo* s'arrêta résolument sous la loge du corrigidor, et, faisant volte-face, il tira son poignard de la ceinture, et attendit, le front pâle, mais le regard fier, l'attaque du taureau.

La foule applaudit. Décidément, la péripétie approche.

Les deux dogues viennent rouler, évantrés, aux pieds du jeune homme, et lui jettent en gémissant comme un dernier regard de reproche; sans doute, le *chulo* était leur maître. Il frissonne en les voyant mourir, disloqués et rompus. « Il a peur, » s'écrient déjà quelques voix. Mais le *chulo*

sourit et fait un pas vers le taureau, qui arrive sur lui plus lentement et avec une hésitation visible. Nul doute que son court poignard ne se plante dans un instant entre les deux cornes, à la suture des os, endroit très-délicat, mais large tout au plus comme un réal. Le taureau est condamné d'avance.

En ce moment, une certaine agitation se manifeste aux portes des barrières parmi les volontaires royaux qui les gardent; deux hommes noirs entrent dans la loge du corrigidor, qui s'émeut, se lève et parle vivement au fiscal. Don Andrés se trouble. Déjà quelques mots courent dans la foule comme l'étréme qui va faire jaillir un incendie. J'entends résonner les mots de proscrit, de trabucayre, de *chulo*. Au même instant, une femme se dresse debout dans la loge, se penche, l'œil ardent et fixe, sur l'arène, et, tendant sa main avec un geste impérieux vers l'arène, crie au jeune torero d'une voix qui n'avait plus rien d'humain :

— *Muere, chulo* !

Le jeune homme lève les yeux vers la loge, s'incline comme s'inclinait un fils sous la bénédiction d'une mère, jette dédaigneusement le *cachete*, sa seule arme, au front du taureau, et, désarmé, les bras croisés sur sa poitrine, le regard toujours fixé, avec une douceur et une effusion sereine, sur dona Rosario (car c'était elle), attend le coup de grâce, quoique l'haleine enflammée du taureau baignât déjà son visage.

Le formidable animal secoua la crinière de banderilles dont son cou était hérissé, et, enlevant le pauvre diable, le fit sauter à vingt pieds en l'air trois ou quatre fois de suite. Il prenait plaisir à sa vengeance.

Pendant l'entr'acte, j'appris que le *chulo* n'était autre que le *trabucayre* Cristoval, le fils de don Andrés. Il avait été trahi par un banderillero qui lui avait facilité l'honneur de paraître à la *corrida*. La justice avertie devait le faire saisir à la sortie de l'arène. Dona Rosario n'avait pas voulu que son enfant fût déshonoré, et elle lui avait ordonné de mourir au milieu de son triomphe. Cristoval, digne de ce grand cœur, avait obéi.

Cet incident me laissa une impression pénible, et je ne me sentis pas la force d'assister à la *corrida* qui débutait si singulièrement. Je me retirai et cédai ma place à un pauvre aguador, amateur passionné, qui, n'ayant pu payer pour entrer, restait aux portes du cirque afin de voir passer les corps des chevaux et des taureaux tués, à mesure que les mules les enlevaient et les traînaient sur le sable au *matadero* ou charnier.

Dona Rosario de Solís et son mari ne quittèrent la loge du corrigidor qu'à la fin de la course. La pauvre femme s'enferma dans son oratoire et y mourut deux mois après, victime des macérations et des jeûnes excessifs qu'elle s'imposa pour expier ce qu'elle appelait le crime de son orgueil.

Don Andrés a conservé sa place. Il laissera à ses neveux, les fils de Diego Figueroa, une immense fortune, car il ne s'est pas remarqué.

EMMANUEL-GONZALEZ.
(*Emancipation de Toulouse.*)

des ministres impopulaires pour des vices de la nation ? Qu'attendre d'un peuple qui semble avoir perdu le sentiment de sa dignité ? Il faut que la France remonte d'abord au rang d'où les traités de 1815 l'ont fait descendre, ou du moins qu'elle en témoigne le désir avant que sa parole puisse être écoutée. C'est donc notre devoir à nous tous Français d'user de tous les moyens d'influence que la constitution nous garantit pour pousser le gouvernement dans cette voie ; c'est notre devoir de faire, dans ce but, abnégation de nos intérêts particuliers, et d'appuyer sans restriction les hommes d'état qui voudront sincèrement rendre à notre pays sa splendeur passée.

Il est probable, si toutes les nationalités étaient libres d'obéir à leurs inspirations naturelles et se trouvaient organisées démocratiquement, qu'en vertu de cette loi générale qui finit par soumettre l'opinion publique aux vérités évidentes, elles se hâteraient, dans une courte période de temps, d'accéder à un système aussi rationnel ; une courte période de temps, d'accéder à un système aussi rationnel ; mais avec les constitutions qui les régissent le plus souvent, la réaction qui leur est imprimée est diamétralement opposée à celle que leur volonté adopterait si elle pouvait se former et s'exprimer sans entraves. La plupart des nationalités actuelles sont tronquées ou factices, nées d'éventualités et de conventions oppressives, et par conséquent condamnées à servir des passions qui ne sont pas les leurs ; ainsi dominées, elles se laissent pousser contre la France et deviennent les organes involontaires mais actifs de la malveillance de leurs gouvernements. Les monarchies et aristocraties qui maîtrisent les peuples ont des intérêts séparés de ceux de leurs administrés, et emploient toute leur habileté à conserver intacts les privilèges dont elles sont en possession, sinon à les étendre encore ; le sentiment de la conservation les engage, dans ce but, non seulement à repousser les idées auxquelles nous avons initié le monde, mais, bien plus, à en détruire le foyer.

Depuis 89, les despotes n'ont eu qu'une pensée : détruire l'influence française. C'est lentement et par degrés qu'ils marchent à leur but, mais ils ne s'en sont jamais départis. Ils redoutent, s'ils blessaient trop profondément le sentiment national, un de ces énergiques élans auxquels rien ne résiste et qui déjoueraient brusquement leurs projets ; ils reculent devant une lutte, c'est pendant le sommeil qu'ils veulent nous enchaîner, et malheur à nous si nous nous éveillons trop tard ! Chaque année, chaque jour, un allié se détache de nous, des populations voient s'évanouir l'espoir qu'elles avaient en nous. Chaque concession paraît une faiblesse et porte atteinte à notre considération. Les appuis sur lesquels nous devions naturellement compter se retirent peu à peu ; les marchés se ferment devant notre commerce ; notre courage lui-même s'allanguit et s'énerve. Une pareille politique est pire que la guerre. Celle-ci offrirait du moins des chances de salut ; celle-là abrute et mène infailliblement à la déconsidération, à l'épuisement, à la mort. Puisque telle est la position qui nous est faite, le seul moyen d'en sortir, c'est d'aborder résolument les difficultés. Jamais notre pays, dans les plus beaux jours de ses luttes héroïques, ne renferma autant d'éléments de succès ; jamais il ne put disposer de plus de ressources pour tenter de se relever par un effort décisif. C'est sur les bords du Rhin que nous devons planter notre drapeau ; c'est de là que nous devons appeler à la liberté et à l'union les peuples qui sont préparés à son règne. Encore un effort, une victoire, une seule peut-être, et les destinées de l'Europe seront enfin fixées, et il sera permis aux nations d'établir leurs rapports d'après des règles conformes à la justice et à la dignité humaine. L'ordre pourra commencer à se réaliser.

On le voit, la politique qui convient à la France, c'est la propagande ; mais qu'on ne s'effraie pas d'un mot qui n'a déjà que trop servi d'épouvantail, et qui n'exclut ni la sagesse dans le conseil ni la prudence dans l'exécution. La propagande que nous demandons ne ressemble en rien à celle que l'on redoute ; il ne s'agit pas d'une irruption furieuse sur les peuples qui nous entourent. Le premier devoir imposé à la France pour sa conservation, c'est de reconquérir sa place parmi les puissances européennes et de s'organiser fortement à l'intérieur, afin que, préparée à tout événement, elle puisse protéger le libre mouvement des autres nationalités, les défendre contre toute violence intérieure et extérieure, et attendre paisiblement leur accession volontaire à l'union dont elle aurait proclamé les principes.

Le monde, quoi qu'on en dise, peut désirer la paix, mais il n'y est pas préparé. Les ambitions nationales s'élèvent encore au-dessus de la stricte équité et n'osent se borner, de peur d'être dépassées. Rester désarmé au milieu de ce conflit de mauvaises passions, et supporter lâchement l'insolence et le dol, c'est acheter bien cher un repos souvent troublé. La paix à tout prix est une mauvaise action et un mauvais calcul ; un accord réel et durable ne peut reposer que sur la justice. Combattre au besoin pour établir son règne est donc le moyen le plus direct et le plus honnête.

On ne s'attend pas à nous voir entrer dans les détails pratiques d'une politique conçue dans le but de faire reconnaître en Europe le véritable droit des gens et de fonder la paix sur la liberté complète des nationalités. La théorie peut seule être posée d'une manière précise et sous forme de principe ; mais l'application plus ou moins rigoureuse dépend des événements et reste par conséquent soumise à des appréciations diverses ; elle est du domaine de la polémique. Nous nous bornons à constater ces deux points : premièrement, qu'il importe à la France de continuer à être le centre des idées progressives, et à leur prêter toute la force d'expansion dont elle dispose ; secondement, qu'elle doit s'appliquer à reconstituer sa nationalité dans toute la plénitude de sa force, dans l'intérêt même du but qu'elle a mission de poursuivre.

Les principaux éléments de force et de prospérité pour un état sont : l'administration, les finances, l'armée, la diplomatie. Les chapitres suivants seront consacrés à exposer nos vues sur ces matières importantes.

C. B.

(La suite à un prochain numéro.)

Paris, le 20 juillet 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Il n'y a plus à en douter, il y aura en France des élections générales avant la fin de cette année. Le roi, qui pendant long-temps avait repoussé bien loin toute pensée de dissolution, a reconnu enfin la nécessité de cette mesure ; il ne reste plus à s'entendre aujourd'hui que sur l'époque à laquelle elle aura lieu.

La Presse, qui, il y a trois semaines, assurait, avec cet aplomb qui la caractérise, que non-seulement la chambre ne serait pas dissoute cette année, mais qu'il était même très probable qu'on permettrait à la législature actuelle de vivre jusqu'à l'expiration constitutionnelle de ses pouvoirs ; la Presse, disons-nous, a eu vent, sans doute, du changement qui s'était opéré dans les dispositions du roi, car aujourd'hui elle semble accepter la dissolution de la chambre comme un acte commandé par les circonstances.

Nous venons de le dire, il ne reste plus qu'à s'entendre sur l'époque à laquelle la dissolution sera prononcée. Cette question sera discutée et résolue aussitôt après le retour de M. Duchâtel, qui est attendu à Paris pour le 26, et qui, dit-on, est allé se reposer à Ems des fatigues de la session et reprendre, pour la lutte électorale, des forces sans lesquelles la situation du ministère vis-à-vis des collèges électoraux serait plus fâcheuse encore qu'elle ne le sera.

Nous avons dit que, dans l'affaire de la dissolution, deux opinions étaient en présence. « Convient-il, dit la première, d'attendre, pour faire des élections, la composition des nouvelles listes ? Des comités vont se former sur tous les points de la France ; ils surveilleront les inscriptions électorales, ils éprouveront minutieusement le travail de l'administration, ils gagneront plus de terrain qu'il ne sera donné à celle-ci d'en gagner. De plus, la nouvelle loi sur les patentes va appeler à l'exercice des droits politiques un certain nombre d'électeurs dont le vote sera hostile, car ils auront acheté le droit de voter par une augmentation d'impôt. Ne serait-il pas prudent de ne pas s'exposer aux conséquences de leur humeur qui, dans un certain nombre de collèges, donnera la majorité à l'opposition ? — Ne vaut-il pas mieux, dit l'autre, faire immédiatement les élections avec les listes arrêtées au 20 octobre de l'année dernière, c'est-à-dire avec des listes sur lesquelles la surveillance de l'opposition, qui ne prévoyait pas alors des élections prochaines, ne s'est que médiocrement exercée, et qui ont été composées à peu près partout comme l'administration a voulu les composer ? »

C'est sous ces deux points de vue que la dissolution de la chambre sera examinée aussitôt que M. Duchâtel aura repris sa place au conseil ; et, comme l'intérêt personnel inspire d'ordinaire assez juste, n'est-il pas naturel de penser que lorsque les ministres auront discuté froidement le pour et le contre, ils reconnaîtront qu'ils ont tout intérêt à dissoudre immédiatement la chambre ?

Il y a encore à Paris, en ce moment, 60 à 80 députés de l'opposition ; nous en avons vu bon nombre, la plupart nous ont paru convaincus qu'en retournant dans leurs départements ils ne précéderaient que de quelques jours l'ordonnance de dissolution de la chambre. Rien n'est arrêté à cet égard, ainsi que nous venons de le dire ; mais les gens qui jugent la situation avec leur bon sens reconnaissent que cela est probable.

— L'arbitraire fait chaque jour de nouveaux progrès en Espagne, où la contre-révolution ne paraît plus devoir être désormais contenue par aucune limite. Un dernier coup d'état vient d'être tenté contre la presse, et ce coup d'état équivaut à la censure. A l'avenir, le jury ne connaîtra plus des délits de presse ; la connaissance de ces délits appartiendra à des tribunaux spéciaux, composés ad hoc, et qui se dissoudront aussitôt après avoir rempli leur besogne. On eût pu supprimer la liberté de la presse, mais cela eût semblé brutal ; les partis n'eussent pas manqué de crier à la violation de la constitution qui a garanti cette liberté. L'institution de cours prévôtales pour juger les journalistes est une mesure bien plus habile ; car à ceux qui seraient tentés de réclamer on ne manquera pas de dire : De quoi vous plaignez-vous ? La liberté de la presse existe toujours, nous la respectons, nous ne voulons combattre que la licence.

Du reste, on devait s'attendre au nouveau coup qui vient d'être porté à la révolution espagnole. A la suite de l'abdication de don Carlos, presque tous les journaux de Madrid et des provinces s'étaient prononcés contre les projets de mariage dont cette abdication n'était que le prélude. Laisser la parole à ces journaux, c'était se condamner à renoncer à ces projets. Or, comme ils étaient un des articles les plus essentiels du programme de la réaction, on s'est bien gardé de se préparer des obstacles et des impossibilités ; de là le décret de Narvaez qui enlève la presse à la juridiction du jury, décret si cauteleux, si hypocrite, qu'on serait presque tenté de croire que M. Guizot y a mis la main.

Que le pays ne s'y trompe pas, ce qui se passe en Espagne doit l'éclairer sur ce qu'on lui réserve, si les circonstances permettent un jour de traiter la France comme on traite la malheureuse péninsule. La révolution y a été acceptée qu'à leur corps défendant par les hommes qui l'ont si bien exploitée depuis quinze ans ; aussitôt qu'ils le pourront, ils se vengeront des dures nécessités qu'elle leur a fait subir.

— A la liste des membres du comité du centre gauche que nous avons fait connaître, le *Constitutionnel* ajoute aujourd'hui les noms de MM. Bineau, Lacrosse, Guin et Boulay (de la Meurthe).

— Le *Courrier Français* assure que le jeune prince Napoléon Bonaparte, qui a obtenu la permission de visiter la France malgré la loi qui l'en exile, a essuyé un refus formel lorsqu'il a demandé l'autorisation d'aller passer quelques instants auprès du prisonnier de Ham.

COALITION CHARBONNIÈRE.

Dans sa séance de jeudi dernier, le conseil municipal de Saint-Etienne a entendu le rapport de la commission chargée de l'examen des questions relatives aux sociétés charbonnières. Le conseil s'est ajourné pour la délibération, et a voté préalablement, d'une voix unanime, l'impression du rapport. C'est un document de la plus haute importance que nous ne saurions trop recommander à toute l'attention de nos lecteurs.

Voici le texte de la première partie :

Rapport officiel sur les associations charbonnières présenté au conseil municipal de Saint-Etienne dans sa séance du 17 juillet 1845.

La commission que vous avez chargée d'examiner les dangers de l'association des mines, avant de vous présenter son travail, a voulu étudier mûrement les faits, ne point apporter de précipitation dans une question aussi grave, et rechercher s'il était possible de concilier les intérêts de la société et les prétentions des exploitants.

Envisagée dans son ensemble, la situation se dessine d'une manière nette. Depuis que la spéculation a envahi le bassin houiller du département de la Loire, trois compagnies principales se sont formées, une à Rive-de-Gier, deux à Saint-Etienne, et grossissent chaque jour par des adjonctions nouvelles. Leur but avoué est la réunion de toutes les mines, et elles y marchent à grands pas.

Opposés en apparence, exploitants coalisés et dissidents ont la même pensée, concourent au même résultat, et il n'y a entre eux de débat que sur la part à attribuer aux nouveaux arrivants dans la société générale.

Tous comprennent qu'en supprimant la concurrence, on restait libre de régler le taux de la vente, et que cinquante centimes de bénéfices par hectolitre porteraient le revenu net du bassin, qui produit aujourd'hui seize millions d'hectolitres, à huit millions de francs, sans compter les réductions à faire sur la main-d'œuvre et sur les redevances des propriétaires du sol, sans compter les augmentations futures de prix ; car, une fois dans une semblable voie, on ne s'arrête qu'au moment où la diminution des demandes commence à compromettre le revenu.

Indépendamment de ce stimulant puissant de l'intérêt privé, de cet appât des gros bénéfices, les auteurs de cette vaste et audacieuse conception se sont assurés de la coopération des directeurs par la stipulation, en cas d'adjonction de leurs mines, d'une indemnité de trois années d'appointements et la perspective d'une place meilleure, transformant ainsi les hommes de confiance des opposants en autant d'avocats intéressés à représenter sans cesse les avantages de l'association et les inconvénients de l'isolement.

En même temps, par des arrangements particuliers avec le chemin de fer de Lyon et une communauté d'intérêts avec les membres influents de cette compagnie devenus actionnaires des mines réunies, ils possèdent un véritable privilège dans les moyens de transport, et placent les exploitations rivales dans des conditions de lutte inégale.

Ainsi, intérêt particulier, intervention active des directeurs, dangers de l'isolement, arbitraire du chemin de fer, tout concourt à amener les dissidents à composition, et avant peu, si l'on n'y prend garde, la fusion sera complète. Elle est d'autant plus inévitable que, par leur mode d'organisation, les groupes formés ne peuvent plus se désunir et agissent constamment comme centres d'attraction sur les exploitations environnantes.

C'est donc à ce point de vue qu'il convient de nous placer ; mais, avant d'apprécier les effets sur la société d'une semblable transformation dans l'industrie minière de notre contrée, dégageons la question des considérations qui tendent à l'obscurcir.

En poursuivant leur œuvre, les partisans des compagnies parlent des bienfaits de l'esprit d'association, et ils invoquent à la fois les intérêts des exploitants, les intérêts des ouvriers, les intérêts des consommateurs eux-mêmes ; ils se retranchent derrière les idées phalanstériennes, comme si cette constitution évidente de monopole au profit de quelques spéculateurs et au détriment des masses, cette association sans frein et sans garantie avait quelque chose de commun avec de généreuses théories qui, vraies ou fausses, ont au moins le mérite de se préoccuper du bien-être de toutes les classes de la société.

D'autres, allant plus droit au but et à cette conclusion : que le gouvernement doit laisser faire, représentent la réunion comme une nécessité. Suivant eux, c'est le seul remède au gaspillage des mines, le seul remède au fractionnement des concessions et aux dangers d'une concurrence effrénée, ruineuse à la fois pour les ouvriers et pour les maîtres.

Dans une brochure remarquable publiée à l'occasion des troubles de Rive-de-Gier, sorte de manifeste et justification des compagnies charbonnières, les bénéfices de l'exploitation unitaire, comparée à l'exploitation morcelée, sont évalués à la somme énorme de trois millions quatre cent quarante mille francs, et, sous la plume habile d'un de nos publicistes les plus distingués, l'acte d'association non seulement est légitime, mais, se substituant à la faiblesse, à l'imprévoyance de l'administration, elle vient conserver nos richesses minières et grandit à la hauteur d'une œuvre nationale.

Spécieuses au premier aperçu et adroitement combinées, ces allégations sont erronées.

Grâce à la loi de 1810 et à la surveillance continue des ingénieurs chargés du service administratif, le gaspillage ancien a cessé. La perte de charbon que l'on éprouve encore tient à l'imperfection des méthodes d'exploitation, qui, du reste, s'améliorent chaque jour. Maintenant, à Rive-de-Gier, elle est à peu près inutile, et même, à raison des changements survenus dans les habitudes des consommateurs, le menu, abandonné autrefois par les premiers extracteurs, a repris avec avantage.

L'administration impose à toutes les mines les mêmes conditions ; et, sous le rapport de la bonne exploitation, les compagnies nouvelles, préoccupées avant tout de la spéculation, se montrent inférieures à leurs devancières. Une des mines les plus importantes de Saint-Etienne, livrée presque intacte à leurs lumières, a été conduite avec un tel désordre, que de nombreux incendies, provoqués par de fréquents éboulements, nécessitent l'abandon des travaux.

La législation existante, et particulièrement la loi du 7 avril 1838, permettent de remédier aux inconvénients du fractionnement des concessions, sans qu'il soit besoin de recourir à des moyens exceptionnels et dangereux, et si le mal n'avait pas entièrement disparu, ce serait de la part de l'autorité supérieure une tolérance coupable.

Quant aux avantages de l'exploitation unitaire, il y a exagération manifeste.

Sans s'arrêter à discuter des chiffres inexacts, le bassin n'est plus dans les conditions où il devrait être pour l'application bien entendue d'un semblable système. Il se trouve d'ailleurs découpé par de grandes failles et des interruptions stériles en bassins partiels sans liaison entre eux. Une multitude de puits ont été ouverts çà et là, et il n'y a point d'économie à réaliser sur l'établissement primitif et la bonne disposition des travaux d'art, point d'économie sur le développement successif des voies de transport. Il faudra suivre les anciens errements, et, pour satisfaire aux besoins des consommateurs, maintenir en activité au moins soixante puits d'extraction et à peu près un nombre égal nécessaire à l'aérage, à l'épuisement des eaux et aux recherches préparatoires. Tout se réduira donc à la suspension de quelques mines, et encore cet avantage sera-t-il compensé en partie par des frais extraordinaires d'épuisement, de réparation des puits et de boisage des galeries de roulage au moment de la reprise des travaux.

A cet égard, les chefs de l'association ne se font pas illusion, et les réunions s'opèrent moins d'après des conditions de voisinage et d'exploitation en commun que d'après des conditions de similitude de qualité et de monopole immédiat. Aux mines du groupe de Rive-de-Gier, déjà isolées les unes des autres, se sont associées des mines de Saint-Etienne, et les groupes de ce dernier bassin sont composés à leur tour d'exploitations partielles disséminées au hasard et sur tous les points : au Quartier-Gaillard, à Montrambert, à la Ricamarie, au Cluzel, à Montsalson, au Soleil, à Méons, à la Culatte et à Bérard.

Chaque concession du département de la Loire est assez vaste pour que les travaux y soient disposés avec économie ; et entre le prix de revient d'une mine isolée bien conduite et produisant huit cents à mille hectolitres par jour et l'exploitation militaire, il n'y a pas de différence. L'abondance des eaux et l'insuffisance des moyens d'épuisement pourraient seules, dans quelques cas, créer des obstacles, si la loi du 27 avril 1838 n'y avait pas pourvu.

Une concurrence effrénée fait-elle naître pour les exploitants la nécessité de s'associer ? Plusieurs concessions sont stériles ou épuisées, abandonnées ou encore inexploitées, et, dans le bassin entier, quarante-quatre mines seulement sont en activité. Le chiffre élevé de la production, joint à la modération du prix de revient, leur procure à toutes une extraction suffisante. Celles qui possèdent de bon charbon réalisent de très beaux bénéfices ; les autres gagnent un peu moins. Et si, par exception, quelques unes perdaient, elles devraient rester en réserve jusqu'à l'époque peu éloignée où l'épuisement des qualités supérieures leur ouvrirait des débouchés plus vastes.

Avant l'invasion de l'agiotage, et avec des prix de vente bien plus faibles qu'aujourd'hui, le bassin total produisait quatorze à quinze cent mille francs de revenu, et l'on pourrait citer quelques exploitations dont les inventaires variaient de cent cinquante à deux cent mille francs. C'était là une valeur positive, et si la spéculation l'a exagérée outre mesure, ce n'est point à la société à en supporter les conséquences.

En fait, dans la réunion qui s'opère, il ne s'agit ni de l'aménagement des mines, ni de la bonne disposition des travaux, ni de l'exercice légitime d'une industrie. Ce n'est point une association, mais une coalition, une constitution de monopole.

Et comme tous les monopoles, l'accaparement des mines produira des effets désastreux :

La suppression de beaucoup de surveillants sur les points de production, et, par l'établissement de dépôts dans les centres de consommation, la suppression des intermédiaires employés au commerce du charbon, et par suite la gêne momentanée d'un grand nombre de familles ;

La réduction de la redevance par la faculté de diriger les travaux à volonté, de les développer considérablement ou de les restreindre, à moins que les propriétaires tréfonciers n'opposent à la puissance de la coalition une organisation semblable ;

Mais surtout l'oppression de six mille ouvriers livrés d'une manière absolue aux caprices des maîtres, l'accroissement du travail, la diminution du salaire ;

La hausse immodérée du prix de vente, le rançonnement des consommateurs.

Ce sont là les deux sources principales de revenus des compagnies, celles dont elles peuvent s'emparer sans intelligence et sans peine.

(La suite à un prochain numéro.)

Chronique.

Un journal commet-il le délit de diffamation en accusant le directeur d'un théâtre d'introduire des claqueurs dans la salle des spectacles? Tel est le procès sur lequel le tribunal correctionnel du Havre avait récemment à statuer. L'un des journaux de la localité avait dans ses colonnes reproché vivement à M. Provence, directeur, de faire un usage immodéré des chevaliers du lustre pour assurer le succès des artistes débutants. M. Provence a vu dans cette accusation le délit de diffamation, et il en a demandé la répression au tribunal correctionnel. Les juges n'ont point partagé l'opinion du plaignant; en conséquence, ils l'ont débouté de sa demande en le condamnant aux dépens.

— La cour de cassation vient de rejeter les pourvois de plusieurs individus condamnés aux dernières assises du Rhône :

- 1° D'Antoine Gonnat, travaux forcés à perpétuité pour meurtre;
- 2° De Marie Astier, trois ans de prison pour vol domestique;
- 3° De Joseph François Guillaume Guiserix, dix ans de travaux forcés pour vol avec effraction dans une église;
- 4° De Jules Courlet, quatre années d'emprisonnement pour faux en écriture de commerce.

— M. Pâquet, rédacteur du *Journal d'Horticulture pratique*, écrit à l'Académie des Sciences que cette année les arbres fruitiers sont atteints d'une maladie dont les conséquences sont désastreuses. La végétation s'arrête instantanément, l'écorce du vieux bois se gerce, celle des pousses de l'année précédente se durcit, les fruits tombent, les arbres deviennent hideux. M. Pâquet attribue cette maladie au développement d'un champignon qui s'est emparé des arbres au commencement du mois de mai. Il pense qu'on pourrait l'arrêter en se servant d'une eau où on aurait fait détrempier de la suie.

— A la demande qui en a été faite par plusieurs sociétés retenues dimanche dernier à la campagne, M. Hector Berlioz donnera jeudi prochain 24 courant, au Grand-Théâtre, ainsi que nous l'avons dit hier, un deuxième et dernier festival. La composition du programme reste la même, et son exécution ne pourra cette fois que gagner en précision et en vigueur. Quand il s'agit de s'initier à la pensée musicale d'artistes de mérite, il faut entendre et entendre encore. Nous regrettons que M. Berlioz ne nous ait donné qu'un fragment de sa grande symphonie. Son *Bal*, sa *Scène aux Champs* surtout sont des morceaux pleins de charme.

L'administration, en abaissant le prix des places, comme nous le lui avons conseillé, ne pourra qu'y gagner; les auditeurs seront plus nombreux, et le talent de l'artiste parisien pourra être mieux apprécié.

— Une ordonnance royale, en date du 19 juin dernier, fait remise des amendes prononcées, en matière de police de roulage, postérieurement à l'amnistie du 23 juin 1842 :

- 1° Contre les entrepreneurs de messageries et de roulage au trot, pour des surcharges qui n'excéderaient pas les nouveaux poids réglés par l'ordonnance du 5 octobre 1843;
- 2° Contre les entrepreneurs de roulage au pas, pour des surcharges qui n'excéderaient pas le nouveau tarif fixé par l'ordonnance du 2 octobre 1844;
- 3° Contre tout voiturier ayant employé des voitures à jantes étroites, et qui se trouverait dans les cas d'exception prévus par les articles 3 et 4 de cette dernière ordonnance.

— A Pont-Chéry (Isère), au moment où la voiture appelée la *Concurrence* partait pour retourner à Lyon, au grand complet de voyageurs, la caisse de la voiture s'est détachée de l'avant-train et est tombée dans la Bombe d'une hauteur de six à sept mètres. Les prompts secours qui ont été donnés aux voyageurs les ont préservés de la mort, mais n'ont pas pu leur éviter de nombreuses contusions et un bain forcé. Les chevaux n'ont pas eu de mal.

— Par ordonnance en date du 30 juin dernier, le roi a approuvé le projet de réunion des hospices de Lyon sous une même administration.

— Un observateur du département de Saône-et-Loire a parcouru les communes du Mâconnais les plus exposées aux ravages de la pyrale, avant le procédé d'échaudage employé avec tant de succès pour sa destruction, et a reconnu que les pyrales seraient, cette année, en très-grand nombre dans les vignes non échaudées.

D'après les renseignements que nous avons pris, les vignes du Haut-Beaujolais, envahies aussi par l'insecte dévastateur, offrent le même aspect inquiétant. On a reconnu que, loin d'être nuisible à la vigne, l'eau bouillante la débarrassait aussi d'autres insectes et la délivrait d'un genre de mousse qui s'établit facilement sur les vieux cepes.

Il est à désirer que l'usage du procédé se généralise sur tous les points attaqués, et même qu'il devienne obligatoire. Si quelques personnes échaudent et qu'un grand nombre s'en dispense, la destruction de ce dangereux et si vivace insecte deviendra impossible, parce que les vignes échaudées, plus vertes, pfls vigoureuses, attirent les papillons, et deviennent le réceptacle de germes innombrables d'autres pyrales.

Une loi devrait forcer tous les propriétaires de vignes, dans le rayon atteint par la pyrale, à les échauder. A défaut de loi, l'autorité municipale, qui fixe l'époque de la cueillette des raisins et de l'échenillage, pourrait ordonner aussi l'échaudage.

COLISÉE.—GYMNASSE ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI.

Demain mercredi 25 juillet.

Fra. Diavolo, pantomime. — La Noce du Village, scène. — Les trois Sylphides sur trois chevaux, par M^{mes} Wentzel, Monfruid et Paul. — Nouveaux exercices des artistes anglais. — La Cachucha par M^{lle} Paul. — Intermèdes des clowns.

Les bureaux seront ouverts à six heures et demie. On commencera à huit heures. Nota.—M. Bastien-Franconi a l'honneur de prévenir qu'il n'a plus que six représentations à donner en cette ville.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Haro* de Caen :

« A Caen, comme partout, la nouvelle loi sur les patentes a causé et cause encore les plus vives réclamations. On s'étonne de la manière dont cette partie de l'impôt a été distribuée, et l'on annonce que les commerçants ont l'intention de se réunir prochainement pour présenter des observations et adresser une pétition aux chambres. Nous comprenons parfaitement la nécessité d'une telle démarche, nous comprenons très-bien que le commerce et l'industrie défendent les cordons de leur bourse contre les exigences exorbitantes du fisc; mais au cas où la réunion aurait lieu, nous prions les membres qui la composeront de s'occuper un peu des ouvriers qu'on a soumis à cet impôt. Au reste, que la réunion se fasse, et nous citerons des exemples frappants des déplorables résultats de la nouvelle loi. »

» Le conseil municipal d'Angers vient de donner un bon exemple en exprimant le vœu que cette loi soit révisée. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 17 :

« Des lettres de Pampelune parvenues hier à Bayonne annoncent de la manière la plus positive que la reine d'Espagne n'arrivera pas dans cette ville le 24 juillet, ainsi qu'il était décidé depuis plusieurs jours; elles affirment que des contre-ordres officiels ont été reçus de Barcelonne par l'*ayuntamiento* de Pampelune. »

» Ces lettres ajoutent même que la jeune reine a définitivement renoncé à son voyage dans les provinces basques; les troubles sérieux ré-

comment survenus en Catalogne donnent un grand caractère de probabilité à cette dernière nouvelle. »

— Il s'opère dans les provinces du nord de l'Espagne des mouvements de troupes qui, dans les circonstances présentes, ne laissent pas que d'attirer l'attention.

Mardi dernier, le général Concha est arrivé à Hernani; le capitaine général des provinces basques a réparti entre Tolosa, Saint-Sébastien et le Passage deux bataillons provinciaux qu'il avait amenés avec lui.

Nous apprenons en outre que six bataillons d'infanterie sont arrivés à Pampelune avant-hier jeudi. Ces troupes, disait-on à Pampelune, allaient être incessamment dirigées sur les villages entre cette place et la frontière pour assurer le maintien de la tranquillité pendant les opérations du tirage au sort pour la quinta.

Il a dû y avoir, le 15, à Madrid, une réunion de toutes les personnes notables du parti progressiste, dans l'objet de délibérer sur la marche que devraient adopter ce même parti et les journaux qui en sont l'organe dans la grave question du mariage de la reine. Cette réunion devait avoir lieu, à ce qu'il paraît, chez M. Lerin, rédacteur du *Clamor Publico*.

Le *Globo* nous apprend de son côté que les rédacteurs de divers journaux de la capitale devaient également s'assembler pour rédiger une protestation contre le nouveau décret sur la presse. Ce décret a paru tellement exorbitant à tous les gens honnêtes, qu'un député occupant de hautes fonctions publiques a cru devoir donner sa démission pour témoigner toute la répulsion qu'il lui inspire.

La manie de brutalité qui pousse les pachas actuels dépasse toutes les bornes. Voici un fait qui sera accueilli avec déplaisir par l'armée. Le général Cordova, gouverneur de Madrid, a fait arrêter le colonel Cortina, frère de l'orateur progressiste, parce que, passant en *bourgeois* devant la caserne où ce dernier se trouvait sur la porte, il en a reçu un simple salut au lieu des honneurs d'ordonnance.

Le 15, il y a eu baise main au palais du Buen Retiro, qui est habitée par don Francisco de Paula, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du fils de ce dernier, l'infant Henri-Maria Fernando, commandant du brick *Manzanarés*.

Depuis quelque temps, dit le *Castellano*, il y a affluence de visiteurs au palais San-Juan, et ses hôtes sont entourés des plus vives sympathies. Ce journal ajoute que la veille, au Prado, la voiture de l'infant don Francisco circulait, comme le fait ordinairement celle de la jeune reine, au milieu d'une foule d'équipages de particuliers.

Le *Tiempo* annonce que le brick *Manzanarés*, à bord duquel se trouve l'infant don Henri, est entré le 9 de ce mois à Malaga.

Sur la demande qui lui en a été faite par l'Espagne, le gouvernement anglais a donné l'ordre de retirer le ponton anglais qui existait à l'entrée du port de la Havane. Pour reconnaître ce procédé, le gouvernement espagnol a pris l'engagement de fournir à terre tous les locaux qu'on croirait nécessaires pour recevoir les nègres capturés. (*Sentinelle des Pyrénées.*)

Le gérant responsable, B. MURAT.

Nous ne saurions trop recommander l'usage de l'**EAU DE M. DESRABODE**, chirurgien-dentiste du roi, approuvée par ordonnance ministérielle en date du 18 novembre 1858. Cette Eau arrête la carie, calme les douleurs des dents et leur rend leur blancheur.

On la trouve, à Lyon, chez MM. Petit, place Neuve-des-Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, n. 8; à Villefranche, chez M. Denis, coiffeur, Grande-Rue; à Tarare, chez M. Gay fils, épicière, montée des Capucins.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; à Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE, RUE DES MARRONNIERS, 1, A LYON.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue de Castries, 8.

Cette maison est composée de caves, rez-de-chaussée, entresol, quatre étages et greniers au-dessus.

La vente en aura lieu aux enchères le vingt-quatre juillet mil huit cent quarante-cinq, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n. 1.

Pour les renseignements et pour traiter avant le jour fixé pour l'adjudication, s'adresser audit M^e Laforest, et à M^e Duguey, notaire à Lyon. (6636)

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ

A MENTIÈRES,

Commune de Chézery, arrondissement de Gex (Ain)

Cette propriété, d'une contenance totale, et à peu près d'un seul tènement, d'environ 95 hectares, se compose de deux domaines, dont les bâtiments sont en fort bon état, et de bois, dont 29 hectares essence de sapin et 9 hectares 44 ares essence de hêtre.

On donnera toutes sûretés et de grandes facilités pour les paiements.

S'adresser :

- A M. Charpy, notaire à Saint-Amour;
- A M. Reydellet, avoué à Nantua;
- A M. Blanc, notaire à Chézery. (3039)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

SIX PIÈCES dont deux parquetées, rue du Pérat, n. 4, au 3^e étage.—Prix: 635 f. par an. S'adresser au concierge. (2897)

GAZ DE MONTÉLIMART.

MM. veuve Morin Pons et Morin rappellent à MM. les actionnaires que le second versement est exigible depuis le 1^{er} juillet. (3034)

SCIENCE DES DROITS

OU

IDÉOLOGIE POLITIQUE.

Par M. F. RITTIEZ, avocat, rédacteur en chef du CENSEUR.

A LYON, au bureau du Censeur; à PARIS, chez PAGNERRE, libraire-éditeur, rue de Seine, 14 bis.

AVIS.

La personne qui vend le vin de Bordeaux au couvent de Sainte-Marie-Thérèse, montée du Chemin-Neuf, demeure actuellement rue des Remparts-d'Ainay, n. 3.

S'adresser au concierge. (2908)

AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie des mines de houille de la Loire sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le 31 courant, dans la salle de la Bourse, à Lyon, au Palais-Saint-Pierre, à deux heures après midi.

Les propriétaires de vingt-cinq actions au moins ont seuls droit d'assister aux assemblées. Toutefois, les porteurs d'un moins grand nombre d'actions pourront se réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions.

Le conseil d'administration, dans le but d'abréger les formalités préliminaires de la séance, invite les actionnaires à se présenter d'avance dans les bureaux de la Compagnie, port Saint-Clair, n^o 26, pour se faire inscrire sur les états qui sont déposés à cet effet pendant toute la journée du 30 courant, veille de l'assemblée générale. (2907)

SIROP DE VIAL

CONTRE les IRRITATIONS,

PRÉPARÉ AU SUC DE ROSES (EXT. DU CODEX), employé avec un grand succès pour guérir en peu de temps

LES MAUX D'ESTOMAC ET LES MALADIES DE POITRINE,

tonx sèches, rhumes, catarrhes, coqueluches, etc., ainsi que les diarrhées et dysenteries les plus rebelles.

Prix: 3 f. le flacon et 1 f. 80 c. le demi flacon.

Dépôt général chez VIAL, à la pharmacie, Grande-Rue, n. 3, à Vaise; à Lyon, chez MM. les pharmaciens CAMUSET, place des Carmes, BAYON, rue Neuve, et ANDRÉ, aux Célestins. (2894)

AVIS.

On demande des jeunes gens à appointements fixes pour faire la place dans Lyon et les villes environnantes.

S'adresser, de 10 heures à 2 heures, au Bureau des Publications historiques, place Neuve-des-Carmes, 14, à l'entresol. (3028)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

La Compagnie Lyonnaise du Balayage a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux sont transférés quai Bon-Rencontre, n. 63. Elle renouvelle en même temps ses offres de service pour le balayage des maisons, etc., à prime d'argent payable de six en six mois, après, ou en échange contre le produit des fosses d'aisance dont elle fait opérer le curage au moyen d'une pompe réunissant tous les avantages désirables: absence d'odeur et célérité dans le travail.

Le directeur, PICARD.

BREVET D'INVENTION

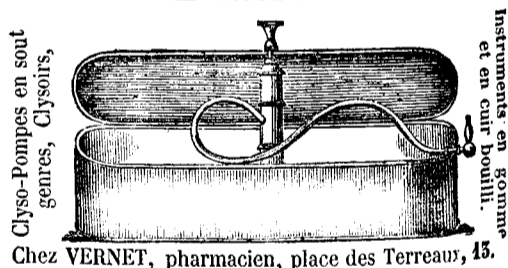
(sans garantie du gouvernement).

Le sieur Picard a l'honneur d'informer MM. les architectes, propriétaires et entrepreneurs qu'il a construit un modèle de souche de cheminée en plâtré verni et sa tête en fonte, qui dure à l'infini sans détérioration ni dégradation occasionnée par le ramonage. Il est placé dans ses hangars, rue de Jarente, 6.

Le sieur Picard invite MM. les amateurs à aller le voir. Il leur distribuera des prospectus. (2888)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un Sirop qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une odeur de topettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)



Clyso-Pompes en sout genres, Glysoirs, Instruments en caoutchouc et en cuir bouilli.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine. D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9116)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix la boîte de de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoulement ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE
Rue Palais-Grillet, n. 23.
A Saint-Etienne, à la pharmacie FARRE; à Marseille, à la pharmacie FARRE, sur le port. (S191)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS,
Rue Poulallerie, 19.